

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DPE 42 Versement de 7 subventions à 7 associations lauréates de l'appel à projet relatif à des animations et actions innovantes de prévention dans le cadre de l'opération "Moins de déchets dans le 11e".

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de 7 subventions à 7 associations lauréates de l'appel à projet relatif à des animations et actions innovantes de prévention dans le 11e ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2511.1 et suivants ;

Vu l'avis du conseil du 11e arrondissement en date du 4 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.900 euros est attribuée à l'association "Ça s'peut pas" (numéro de dossier 2012_05176, numéro tiers 86781), lauréate de l'appel à projet relatif à des animations et actions innovantes de prévention dans le 11e.

Article 2 : Une subvention de 4.580 euros est attribuée à l'association "CNIID" (numéro de dossier 2012_05177, numéro tiers 9585), lauréate de l'appel à projet relatif à des animations et actions innovantes de prévention dans le 11e.

Article 3 : Une subvention de 2.400 euros est attribuée à l'association "A l'écoute de la nature" (numéro de dossier 2012_05178, numéro tiers 95641), lauréate de l'appel à projet relatif à des animations et actions innovantes de prévention dans le 11e.

Article 4 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association "e-graine" (numéro de dossier 2012_05179, numéro tiers 95781), lauréate de l'appel à projet relatif à des animations et actions innovantes de prévention dans le 11e.

Article 5 : Une subvention de 2.400 euros est attribuée à l'association "Talakatak (de dossier 2012_05056, numéro tiers 17275), lauréate de l'appel à projet relatif à des animations et actions innovantes de prévention dans le 11e.

Article 6 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée à l'association "Cyclofficines" (numéro de dossier 2012_05057, numéro tiers 55983), lauréate de l'appel à projet relatif à des animations et actions innovantes de prévention dans le 11e.

Article 7 : Une subvention de 14.482 euros est attribuée à l'association "Le Temps Presse" (numéro de dossier 2012_05062, numéro tiers 19245), lauréate de l'appel à projet relatif à des animations et actions innovantes de prévention dans le 11e.

Article 8 : Les dépenses (d'un montant total de 36 262 euros) seront imputées sur la mission 460, chapitre 65, nature 6574, ligne 64005, rubrique 833, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2012.